



### Adhésion Carte Sportunit

- Merci de remplir ce coupon en lettres CAPITALES -

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

CP\* :  Ville\* :

Téléphone :

Mail\* :  @

Sport\* :  Club\* :

Newsletter (infos, jeux-concours, promotions) :  Oui  Non

Offres promos par SMS :  Oui  Non

N° de mobile :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation de la carte (au dos de ce coupon) et les accepte en intégralité.

Signature :

### Adhésion Carte Sportunit

- Merci de remplir ce coupon en lettres CAPITALES -

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

CP\* :  Ville\* :

Téléphone :

Mail\* :  @

Sport\* :  Club\* :

Newsletter (infos, jeux-concours, promotions) :  Oui  Non

Offres promos par SMS :  Oui  Non

N° de mobile :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation de la carte (au dos de ce coupon) et les accepte en intégralité.

Signature :

### Adhésion Carte Sportunit

- Merci de remplir ce coupon en lettres CAPITALES -

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

CP\* :  Ville\* :

Téléphone :

Mail\* :  @

Sport\* :  Club\* :

Newsletter (infos, jeux-concours, promotions) :  Oui  Non

Offres promos par SMS :  Oui  Non

N° de mobile :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation de la carte (au dos de ce coupon) et les accepte en intégralité.

Signature :

## Important Important Important Important Important Important Important Important Important

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. En aucun cas ces données ne seront transmises à des tiers sauf accord exprès de votre part.

\* Champs obligatoires

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. En aucun cas ces données ne seront transmises à des tiers sauf accord exprès de votre part.

\* Champs obligatoires

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. En aucun cas ces données ne seront transmises à des tiers sauf accord exprès de votre part.

\* Champs obligatoires

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE

L'inscription au programme Sportunit emporte l'adhésion aux conditions générales d'utilisation suivantes:

**PRÉAMBULE** : Le programme est développé par Sportunit. La carte de chaque adhérent est valable auprès de tous les commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit.

**1 - OBJET** : La carte Sportunit permet à son porteur de collecter des euros et des points de fidélité en fonction du montant de ses achats. Le programme carte Sportunit pourra donner droit à des services et à des offres spéciales. Il est ouvert à tout adhérent porteur d'une carte Sportunit.

**2 - DURÉE** : La carte est valable 12 mois à compter de la date d'activation de la carte par le porteur de carte sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com)

**3 - PRIX** : La carte est gratuite

**4 - ADHÉSION AU PROGRAMME** : Afin d'adhérer au programme Sportunit, il suffit de s'inscrire sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com) dans la rubrique inscrivez-vous. Peuvent s'inscrire toutes les personnes physiques majeures au sens de la loi du pays du Membre ou ayant la capacité juridique pour contracter. Les mineurs ne peuvent participer au programme. La carte est strictement personnelle, seul le porteur peut récupérer les euros qu'il a cumulés sur sa carte.

**5 - ACQUISITION ET UTILISATION DES EUROS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer des Euros sur sa carte que son achat lui donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non-présentation de sa carte, les euros ne pourront pas être crédités. Le cumul des euros se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des Commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. Les Euros cumulés sont utilisables par le porteur de la carte pour l'achat de sa licence, de places de matches, d'inscriptions à des manifestations sportives... Les euros cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte + 6 mois après la date de fin de validité de la carte.

**6 - ACQUISITION ET UTILISATION DES POINTS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer le nombre de points auquel son achat donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non présentation de sa carte, les points ne pourront pas être crédités. Le cumul des points se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. 1 point est crédité par tranche de 1 euro d'achat. Les points cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte. Les points n'ont pas de valeur marchande. Le cumul des points de fidélité permet au cours de l'année de participer à des jeux exceptionnels et d'obtenir des offres promotionnelles chez les commerçants du réseau.

**7 - CHANGEMENT D'ADRESSE** : Tout changement d'adresse ou de nom devra être signalé au Service Adhérents SPORTUNIT (Service Adhérents SPORTUNIT - 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON) ou bien être modifié dans l'espace adhérent du porteur de carte. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

**8 - PERTE et/ou VOL** : En cas de perte et/ou de vol de la carte Sportunit , le porteur devra prévenir dans les meilleurs délais le Service Adhérents SPORTUNIT. La carte sera annulée et remplacée par une nouvelle. Les frais administratifs et logistiques restant à la charge de SPORTUNIT. Les points précédemment acquis ainsi que l'épargne, si ceux-ci n'ont pas été utilisés entre le moment où la perte et/ou le vol ont été constatés et le moment de la déclaration de la perte et/ou du vol, seront gelés temporairement et ne pourront être crédités sur la nouvelle carte de l'adhérent qu'après annulation définitive par SPORTUNIT de la carte volée et/ou perdue. Le temps d'annulation de la carte volée et/ou perdue correspond au maximum à la période de validité de la carte + un délai de 6 mois.

**9 - UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE** : Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse par le porteur ou tout tiers agissant pour son compte entrainera de plein droit la résiliation de l'adhésion. Les points de fidélité ainsi que les euros acquis en violation des présentes conditions générales d'utilisation ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

**10 - MODIFICATIONS ou ARRÊT DU PROGRAMME** : À tout moment, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier ou d'arrêter le système de points et d'euros, sous réserve d'en informer ses adhérents. La société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier le barème d'acquisition de points et d'euros et d'établir des barèmes spécifiques lors d'opérations promotionnelles. En cas d'arrêt du programme, la société SPORTUNIT s'engage à restituer au porteur de la carte les euros acquis pendant la durée du programme. Cependant une demande par courrier devra être faite au préalable par chaque porteur de la carte désirant récupérer les euros collectés sur leur carte. Cette demande devra intervenir dans les 6 mois qui suivent l'arrêt du programme. Toutes demandes ou réclamations, passé ce délai, seront considérées comme nulles.

**11 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : En application de la Loi N° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au formulaire d'inscription sont nécessaires au traitement et à l'activation de la carte Sportunit. L'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, détenus par la société SPORTUNIT et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé par courrier auprès du Service Adhérents SPORTUNIT (SERVICE ADHÉRENTS SPORTUNIT 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON).

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE

L'inscription au programme Sportunit emporte l'adhésion aux conditions générales d'utilisation suivantes:

**PRÉAMBULE** : Le programme est développé par Sportunit. La carte de chaque adhérent est valable auprès de tous les commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit.

**1 - OBJET** : La carte Sportunit permet à son porteur de collecter des euros et des points de fidélité en fonction du montant de ses achats. Le programme carte Sportunit pourra donner droit à des services et à des offres spéciales. Il est ouvert à tout adhérent porteur d'une carte Sportunit.

**2 - DURÉE** : La carte est valable 12 mois à compter de la date d'activation de la carte par le porteur de carte sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com)

**3 - PRIX** : La carte est gratuite

**4 - ADHÉSION AU PROGRAMME** : Afin d'adhérer au programme Sportunit, il suffit de s'inscrire sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com) dans la rubrique inscrivez-vous. Peuvent s'inscrire toutes les personnes physiques majeures au sens de la loi du pays du Membre ou ayant la capacité juridique pour contracter. Les mineurs ne peuvent participer au programme. La carte est strictement personnelle, seul le porteur peut récupérer les euros qu'il a cumulés sur sa carte.

**5 - ACQUISITION ET UTILISATION DES EUROS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer des Euros sur sa carte que son achat lui donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non-présentation de sa carte, les euros ne pourront pas être crédités. Le cumul des euros se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des Commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. Les Euros cumulés sont utilisables par le porteur de la carte pour l'achat de sa licence, de places de matches, d'inscriptions à des manifestations sportives... Les euros cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte + 6 mois après la date de fin de validité de la carte.

**6 - ACQUISITION ET UTILISATION DES POINTS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer le nombre de points auquel son achat donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non présentation de sa carte, les points ne pourront pas être crédités. Le cumul des points se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. 1 point est crédité par tranche de 1 euro d'achat. Les points cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte. Les points n'ont pas de valeur marchande. Le cumul des points de fidélité permet au cours de l'année de participer à des jeux exceptionnels et d'obtenir des offres promotionnelles chez les commerçants du réseau.

**7 - CHANGEMENT D'ADRESSE** : Tout changement d'adresse ou de nom devra être signalé au Service Adhérents SPORTUNIT (Service Adhérents SPORTUNIT - 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON) ou bien être modifié dans l'espace adhérent du porteur de carte. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

**8 - PERTE et/ou VOL** : En cas de perte et/ou de vol de la carte Sportunit , le porteur devra prévenir dans les meilleurs délais le Service Adhérents SPORTUNIT. La carte sera annulée et remplacée par une nouvelle. Les frais administratifs et logistiques restant à la charge de SPORTUNIT. Les points précédemment acquis ainsi que l'épargne, si ceux-ci n'ont pas été utilisés entre le moment où la perte et/ou le vol ont été constatés et le moment de la déclaration de la perte et/ou du vol, seront gelés temporairement et ne pourront être crédités sur la nouvelle carte de l'adhérent qu'après annulation définitive par SPORTUNIT de la carte volée et/ou perdue. Le temps d'annulation de la carte volée et/ou perdue correspond au maximum à la période de validité de la carte + un délai de 6 mois.

**9 - UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE** : Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse par le porteur ou tout tiers agissant pour son compte entrainera de plein droit la résiliation de l'adhésion. Les points de fidélité ainsi que les euros acquis en violation des présentes conditions générales d'utilisation ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

**10 - MODIFICATIONS ou ARRÊT DU PROGRAMME** : À tout moment, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier ou d'arrêter le système de points et d'euros, sous réserve d'en informer ses adhérents. La société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier le barème d'acquisition de points et d'euros et d'établir des barèmes spécifiques lors d'opérations promotionnelles. En cas d'arrêt du programme, la société SPORTUNIT s'engage à restituer au porteur de la carte les euros acquis pendant la durée du programme. Cependant une demande par courrier devra être faite au préalable par chaque porteur de la carte désirant récupérer les euros collectés sur leur carte. Cette demande devra intervenir dans les 6 mois qui suivent l'arrêt du programme. Toutes demandes ou réclamations, passé ce délai, seront considérées comme nulles.

**11 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : En application de la Loi N° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au formulaire d'inscription sont nécessaires au traitement et à l'activation de la carte Sportunit. L'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, détenus par la société SPORTUNIT et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé par courrier auprès du Service Adhérents SPORTUNIT (SERVICE ADHÉRENTS SPORTUNIT 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON).

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE

L'inscription au programme Sportunit emporte l'adhésion aux conditions générales d'utilisation suivantes:

**PRÉAMBULE** : Le programme est développé par Sportunit. La carte de chaque adhérent est valable auprès de tous les commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit.

**1 - OBJET** : La carte Sportunit permet à son porteur de collecter des euros et des points de fidélité en fonction du montant de ses achats. Le programme carte Sportunit pourra donner droit à des services et à des offres spéciales. Il est ouvert à tout adhérent porteur d'une carte Sportunit.

**2 - DURÉE** : La carte est valable 12 mois à compter de la date d'activation de la carte par le porteur de carte sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com)

**3 - PRIX** : La carte est gratuite

**4 - ADHÉSION AU PROGRAMME** : Afin d'adhérer au programme Sportunit, il suffit de s'inscrire sur le site [www.sportunit.com](http://www.sportunit.com) dans la rubrique inscrivez-vous. Peuvent s'inscrire toutes les personnes physiques majeures au sens de la loi du pays du Membre ou ayant la capacité juridique pour contracter. Les mineurs ne peuvent participer au programme. La carte est strictement personnelle, seul le porteur peut récupérer les euros qu'il a cumulés sur sa carte.

**5 - ACQUISITION ET UTILISATION DES EUROS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer des Euros sur sa carte que son achat lui donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non-présentation de sa carte, les euros ne pourront pas être crédités. Le cumul des euros se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des Commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. Les Euros cumulés sont utilisables par le porteur de la carte pour l'achat de sa licence, de places de matches, d'inscriptions à des manifestations sportives... Les euros cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte + 6 mois après la date de fin de validité de la carte.

**6 - ACQUISITION ET UTILISATION DES POINTS** : Le porteur de la carte Sportunit doit présenter sa carte lors de chaque passage en caisse afin de créditer le nombre de points auquel son achat donne droit en fonction du barème en vigueur. En cas de non présentation de sa carte, les points ne pourront pas être crédités. Le cumul des points se fait sur tous les achats effectués dans l'ensemble des commerces de l'agglomération dijonnaise affiliés à Sportunit. 1 point est crédité par tranche de 1 euro d'achat. Les points cumulés ont une durée de vie égale à celle de la carte. Les points n'ont pas de valeur marchande. Le cumul des points de fidélité permet- au cours de l'année de participer à des jeux exceptionnels et d'obtenir des offres promotionnelles chez les commerçants du réseau.

**7 - CHANGEMENT D'ADRESSE** : Tout changement d'adresse ou de nom devra être signalé au Service Adhérents SPORTUNIT (Service Adhérents SPORTUNIT - 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON) ou bien être modifié dans l'espace adhérent du porteur de carte. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

**8 - PERTE et/ou VOL** : En cas de perte et/ou de vol de la carte Sportunit , le porteur devra prévenir dans les meilleurs délais le Service Adhérents SPORTUNIT. La carte sera annulée et remplacée par une nouvelle. Les frais administratifs et logistiques restant à la charge de SPORTUNIT. Les points précédemment acquis ainsi que l'épargne, si ceux-ci n'ont pas été utilisés entre le moment où la perte et/ou le vol ont été constatés et le moment de la déclaration de la perte et/ou du vol, seront gelés temporairement et ne pourront être crédités sur la nouvelle carte de l'adhérent qu'après annulation définitive par SPORTUNIT de la carte volée et/ou perdue. Le temps d'annulation de la carte volée et/ou perdue correspond au maximum à la période de validité de la carte + un délai de 6 mois.

**9 - UTILISATION FRAUDULEUSE DE LA CARTE** : Tout manquement aux présentes conditions générales d'adhésion, toute utilisation frauduleuse par le porteur ou tout tiers agissant pour son compte entrainera de plein droit la résiliation de l'adhésion. Les points de fidélité ainsi que les euros acquis en violation des présentes conditions générales d'utilisation ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

**10 - MODIFICATIONS ou ARRÊT DU PROGRAMME** : À tout moment, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier ou d'arrêter le système de points et d'euros, sous réserve d'en informer ses adhérents. La société SPORTUNIT se réserve le droit de modifier le barème d'acquisition de points et d'euros et d'établir des barèmes spécifiques lors d'opérations promotionnelles. En cas d'arrêt du programme, la société SPORTUNIT s'engage à restituer au porteur de la carte les euros acquis pendant la durée du programme. Cependant une demande par courrier devra être faite au préalable par chaque porteur de la carte désirant récupérer les euros collectés sur leur carte. Cette demande devra intervenir dans les 6 mois qui suivent l'arrêt du programme. Toutes demandes ou réclamations, passé ce délai, seront considérées comme nulles.

**11 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : En application de la Loi N° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent est informé que ses réponses au formulaire d'inscription sont nécessaires au traitement et à l'activation de la carte Sportunit. L'adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, détenus par la société SPORTUNIT et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé par courrier auprès du Service Adhérents SPORTUNIT (SERVICE ADHÉRENTS SPORTUNIT 157 rue d'Auxonne - 21000 DIJON).